



Ai-je le droit à la prime du 13ème mois

Par **innamurata**, le **27/12/2011** à **16:41**

Bonjour,

Je suis salariée dans une entreprise dont la convention est "Entreprises d'expertises en matière d'évaluation industrielle et commerciales".

Je pensais que cette année j'allais pouvoir toucher le 13ème mois, or il s'avère que mon patron ne me donnera qu'une petite prime.

Au vu de l'article 20 de cette convention que je cite ici :

"Les employés ayant au moins six mois d'ancienneté bénéficieront d'une gratification égale à un douzième de leur rémunération mensuelle par mois de travail effectif aux cours de l'année civile.

Ces dispositions ne dérogeront pas aux usages plus favorables qui peuvent exister"

il me semble que je devrais y avoir le droit. Pour info je suis salariée depuis 1 an 1/2 a temps plein.

Pourriez-vous m'éclairer pus à ce sujet ? je trouve que cet article n'est pas formulé très clairement.

En vous remerciant par avance.

Par **P.M.**, le **27/12/2011** à **16:57**

Bonjour,

Je trouve quand même cet article assez clair et à mon sens, il ne fait pas de doute que vous avez droit à un 13° mois complet pour cette année...